

Bertrand Cantat rejugé - 1/2

Effectivement, la mère de Marie Trintignant vient de faire appel ; elle n'est pas satisfaite du jugement prononcé, pour elle la peine infligée (8 ans de prison) n'est pas suffisante pour le meurtre de sa fille (délibéré, selon ses dires). Résumé sur l'affaire Cantat et suite de l'affaire...

Le chanteur de **Noir Désir**, **Bertrand Cantat**, comme nous le savons à présent tous, a récolté 8 ans de prison pour la mort de sa compagne, qui était la comédienne **Marie Trintignant**. Celle-ci est décédée d'un oedème cérébral, le 1er août 2003 dans une clinique aux environs de Paris... Son compagnon, durant une violente dispute (le 26 juillet dans la nuit), lui a avait donné multiples coups... Qui lui ont été fatals.

Bertrand Cantat a déjà été jugé. Mais la famille Trintignant vient de faire appel pour que le procès reprenne. Il se terminera d'ici 2 mois au grand maximum.

Nadine Trintignant, mère de la victime (*Photo de la victime sur la gauche*), a souhaité faire ceci pour pouvoir prendre connaissance des circonstances atténuantes que le tribunal a accepté en prononçant son jugement. Nadine Trintignant pense toujours que son gendre avait commis un meurtre délibéré. Elle pense que 8 ans n'est pas une peine assez sévère pour son cas. Au départ, son avocat avait déclaré que la peine était équitable ; mais on dit qu'il n'y a que les "imbéciles" qui ne changent pas d'avis !

L'avocat de Bernard Cantat a eu un entretien avec son client, déjà dans sa prison de Lituanie. Il n'a toujours pas fait appel, alors qu'au départ il souhaitait le faire après sa condamnation pour homicide volontaire. Il a apparemment lui aussi changé d'avis ! La sentence est donc définitive. Le chanteur aurait pu purger sa peine en France, ses conditions de détention aurait pu s'avérer meilleures, et il aurait même pu espérer une libération conditionnelle après 4 ans de prison... !

Le jugement de Vilnius retient l'homicide volontaire ; il explique que Bertrand Cantat n'avait pas l'intention de tuer, au départ, mais que ses coups aux conséquences mortelles n'étaient pas négligeables, et qu'il aurait dû considérer cela.

Pour faire le point sur l'affaire Bernard Cantat :

La version des faits du chanteur avait été jugé crédible, ses regrets sincères avaient touché le jury, et on lui avait trouvé des circonstances atténuantes (la consommation d'alcool par exemple).

Néanmoins le fait que Bernard Cantat est un assassin reste indéniable.

Pour cela, il a été condamné à 8 ans de prison le lundi 29 mars, par le tribunal de Vilnius (Lituanie).

Le chanteur a reconnu qu'il avait donné 4 gifles à l'actrice, lors d'une dispute dans leur chambre d'hôtel. Par contre, il explique qu'il n'avait aucune intention de tuer Marie Trintignant.

Le procureur pense que la jalousie était "l'élément moteur de ce drame". Avec une grosse consommation

Bertrand Cantat rejugé - 2/2

d'alcool, une dispute en plus, le mélange fut explosif...

Bernard Cantat a fait toutes ses excuses à la famille de sa compagne défunte : *"Je sais que je ne peux plus rien à faire. Je peux seulement demander pardon comme je l'ai fait depuis le début, demander pardon du plus profond de mon coeur !"*...

Bertrand Cantat est coupable de meurtre...

Quoi qu'il en soit, musicalement parlant, cette figure de la scène rock française va nous manquer. Il était chanteur, guitariste, auteur de textes poétiques et engagés qui faisaient vivre son groupe, qui était devenu depuis ses débuts le groupe de rock français le plus populaire. On le connaissait bien pour ses concerts énergiques mémorables, ses chansons prenantes.

Ce personnage charismatique qu'était Bertrand Cantat, affichait ses convictions politiques publiquement (il était "contre la haine et l'extrême droite") ; il était provocateur et coléreux, et le faisait savoir.

Noir Désir, malgré l'affaire Bernard Cantat qui fait beaucoup de bruit, restera un groupe mémorable qui aura marqué une génération entière. Ce groupe français mythique s'arrêtera-t-il définitivement, ou pour seulement 8 ans ? (voir plus, car Bertrand Cantat sera rejugé, et sa condamnation sera peut-être modifiée...)

L'avenir nous le dira !